## Direction des finances

Réunion du 18 novembre 2022 N° 103

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## **OBJET DE LA DEMANDE**

Conformément à l'article L3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit faire l'objet d'un rapport présenté à l'Assemblée départementale dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget.

## **ÉLÉMENTS FINANCIERS**

Le département, à l'instar de toutes les collectivités locales, vit « un retour vers le futur¹ ».

A la même date l'année dernière, les trajectoires laissaient envisager les possibles et les enjeux au sortir de la crise sanitaire. Aujourd'hui, les cartes sont une fois de plus rebattues, comme elles l'ont été en 2008, en 2015, en 2018, en 2020, en 2021 entre crise économique, réduction de dotations, redressement des finances publiques, crise sanitaire et réforme fiscale territoriale.

L'actualité de ces derniers mois, et notamment la guerre en Ukraine, replonge l'Etat, les administrations, les entreprises, les particuliers dans un cycle d'inflation et de récession économique déjà subi par le passé. Si la crise sanitaire est désormais bien que mieux maitrisée par la politique vaccinale, la crise énergétique et l'inflation importante fait craindre une récession européenne plus ou moins brutale dans les mois à venir., touchant particulièrement le périmètre social des politiques départementales, déjà fragilisé.

Par ailleurs la prise de conscience écologique croissante sur la détérioration du climat, accélérée conjoncturellement par l'augmentation des coûts de l'énergie liée à la guerre en Ukraine, nous oblige à considérer l'avenir de notre territoire autrement et à redoubler d'attention sur les projets qui le soutiennent.

Enfin, une nouvelle réforme de la fiscalité modifiant le panier de nos ressources en supprimant la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée par une nouvelle fraction de TVA nationale et reconsidérant les critères de péréquation de nos ressources de compensation nous replace dans la même insécurité de ressource et de santé financière, une année ne préjugeant pas la suivante.

A ces incertitudes financières et économiques, s'ajoutent les inconnues du contexte politique issu des urnes en 2022 au niveau national. L'encadrement des finances départementales par l'Etat a été annoncé mais pourrait prendre des formes très variables selon les débats parlementaires. Cette modération de dépenses des collectivités territoriales voulu initialement par l'Etat dans le cadre d'un « pacte de confiance » met à mal l'autonomie financière des collectivités locales et rend plus complexe le pilotage budgétaire déjà lourd dans le contexte d'incertitude décrit ci-avant. La version intégrée le 2 novembre 2022 dans le PLF 2023 fait craindre

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Référence au film éponyme

une contrainte plus forte encore que les contrats dits « de Cahors ». Il semble toutefois préférable d'atteindre la fin des débats parlementaires pour prendre en compte un dispositif stabilisé.

Le contexte économique, financier, fiscal, social est donc tendu pour aborder le budget 2023 de notre collectivité.

« Nous ne pouvons pas choisir les circonstances extérieures mais nous pouvons toujours choisir la façon dont nous répondons à celles-ci ». Cette phrase du philosophe grec Epictète, la collectivité la reprend à son compte. Car, depuis 2015, c'est ce que fait l'exécutif du Département : scruter sans cesse les tensions avec vigilance et pragmatisme et puis agir avec volontarisme et prudence.

A cet égard, l'exercice 2023, dont les perspectives sont présentées dans le rapport annexé, trace des orientations, s'efforçant à la clairvoyance dans cette actualité mouvementée.

Le territoire de Saône-et-Loire et ses habitants méritent d'autant plus le soutien et l'engagement du Département au moment où l'inflation et un ralentissement de croissance pourraient briser l'élan de reprise amorcé après deux années difficiles. Aussi la collectivité poursuivra l'action engagée l'année dernière pour enrayer la spirale de l'éloignement de l'emploi, restaurer l'attractivité des métiers de la dépendance, du handicap, de la santé et du social et protéger les enfants en danger. Le Département sera présent pour ses territoires, ses collèges, ses routes, ses campagnes et ses villes.

Le budget 2023 vise aussi à préparer l'avenir. Le budget d'investissement restera élevé pour soutenir l'activité économique locale et susciter l'attractivité source de développement du territoire tout en promouvant les enjeux environnementaux. Le budget pour 2023 s'efforce aussi de sécuriser la gestion d'aujourd'hui en s'assurant que ce qui est décidé aujourd'hui ne préempte pas l'avenir des Saône-et-Loiriens.

Ce contexte, la stratégie et les orientations pour 2023 vous sont présentés en tant que tels dans le rapport d'orientation budgétaire joint en annexe.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la communication du présent rapport, de son annexe et de la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de notre Assemblée réunie le vendredi 18 novembre 2022.

Le Président, André ACCARY